

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

### Arrêté du ministre de l'agriculture du 25 avril 2001, portant création de laboratoires de recherche à l'institut national de la recherche agronomique de Tunis.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique et notamment son article 8,

Vu le décret n° 91-104 du 21 janvier 1991, portant organisation et attributions de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, tel qu'il a été modifié par le décret n° 95-1000 du 5 juin 1995 et le décret n° 98-1144 du 18 mai 1998,

Vu le décret n° 97-938 du 19 mai 1997, portant organisation scientifique, administrative et financière des établissements publics de recherche scientifique et modalités de leur fonctionnement et notamment ses articles 2 et 7,

Vu le décret n° 97-939 du 19 mai 1997, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche et des unités de recherche et notamment ses articles 5 et 15,

Vu le décret n° 97-941 du 19 mai 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique,

Vu le décret n° 97-942 du 19 mai 1997, relatif aux contrats passés avec les personnels de recherche et notamment son article 2,

Vu le décret n° 2000-1903 du 24 août 2000, fixant l'organisation et les missions de l'institut national de la recherche agronomique de Tunisie,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 11 juin 1998, fixant les critères d'éligibilité au statut de laboratoire de recherche et notamment ses articles 4 et 5,

Arrête :

Article unique. – Sont créés à l'institut national de la recherche agronomique de Tunisie, les deux laboratoires de recherche suivants :

- laboratoire d'horticulture,
- laboratoire de la production animale et fourragère.

Tunis, le 25 avril 2001.

*Le Ministre de l'Agriculture*

**Sadok Rabeh**

*Vu*

*Le Premier Ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

## MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

### NOMINATIONS

#### Par décret n° 2001-924 du 25 avril 2001.

Madame Saloua Khairallah, inspecteur central des communications au ministère des technologies de la communication, est nommée au grade d'inspecteur en chef des communications.

#### Par décret n° 2001-925 du 25 avril 2001.

Monsieur Ali Khalfaoui, inspecteur central des communications au ministère des technologies de la communication, est nommé au grade d'inspecteur en chef des communications.

## MINISTERE DES FINANCES

### NOMINATIONS

#### Par arrêté des ministres des finances et du développement économique du 25 avril 2001.

Monsieur Mohamed Ridha Chalghoum est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la banque nationale agricole, et ce, en remplacement de Monsieur Slimane Ourak.

#### Par arrêté des ministres des finances et du développement économique du 25 avril 2001.

Monsieur Sayef Enagmouchi est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la banque Tuniso-Koweïtienne de développement, et ce, en remplacement de Monsieur Moncef Bouden.

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE

### NOMINATION

#### Par arrêté des ministres du développement économique et de l'industrie du 25 avril 2001.

Monsieur Kaïs Dali est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration du groupe chimique tunisien.

## MINISTERE DE LA CULTURE

#### Liste des agents à promouvoir au grade de secrétaire culturel adjoint au titre de l'année 1999

- Ellouze Mohamed Abdellatif,
- Ben Tara Taoufik.